

Montréal, le 10 septembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir
Dossiers R-3867-2013 Phase 2B**

Chers confrères et consœurs,

La Régie de l'énergie (la Régie), dans sa lettre du 18 août 2020, acquiesçait à la demande d'Énergir de reporter l'échéance pour le dépôt de sa nouvelle preuve relative à la phase 2B du dossier mentionné en objet jusqu'en octobre 2020¹.

Dans cette lettre, la Régie réitérait qu'elle souhaite débiter l'examen de la phase 2B dans les meilleurs délais. À cet égard, elle demandait à Énergir de déposer un état d'avancement de sa nouvelle preuve au plus tard le 25 septembre 2020 à midi.

La Régie estime que le dépôt de cet état d'avancement pourrait susciter des questions sur l'échéancier du dossier. Pour cette raison, elle convoque Énergir et les intervenants à une rencontre préparatoire sur la **plateforme *GoToMeeting* le 25 septembre à compter de 13 h**.

Comme la date de cette rencontre préparatoire est la même que celle prévue pour le dépôt de l'état d'avancement de la nouvelle preuve d'Énergir, la Régie fixe au **25 septembre 2020 à 10 h** au lieu de midi l'échéance pour le dépôt des renseignements demandés dans sa lettre du 18 août dernier.

Par ailleurs, la Régie demande aux intervenants qui souhaitent participer à la rencontre préparatoire de confirmer leur intention à la Régie au plus tard le mercredi 23 septembre 2020, à midi et d'identifier les personnes qui y participeront. La Régie communiquera les modalités de branchement à *GoToMeeting* ultérieurement.

¹ Pièce [A-0267](#).

Veillez agréer, chers confrères et consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml